

## Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

### Habilitation 2019 (DJCE)

L'Institut de Droit des Affaires d'Aix-Marseille délivre depuis plus de 40 ans le Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE). Ce diplôme est très apprécié sur le marché de l'emploi par les entreprises, les cabinets d'avocats, les cabinets d'affaires, les cabinets d'expertise comptable et les banques.

Les étudiants peuvent intégrer le DJCE en première ou en deuxième année.

**L'accès en première année** du diplôme est ouvert aux étudiants licenciés et inscrits en M1 Droit des affaires ou M1 Administration, liquidation des entreprises en difficultés.

Au cours de la première année, les étudiants doivent suivre les enseignements de la mention Droit des Affaires ou de la mention Administration, liquidation des entreprises en difficultés.

Le passage en deuxième année est conditionné par la réussite à l'examen du Master et à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 12/20 aux épreuves portant sur les enseignements spécifiques du DJCE. Les étudiants ayant réussi aux deux examens ont le droit d'intégrer l'une des spécialités suivantes du Master II Droit des Affaires gérées par l'Institut de Droit des Affaires :

- Droit des Affaires Internationales
- Propriété intellectuelle, numérique et technologies avancées
- Ingénierie des Sociétés
- Administration et liquidation des entreprises en difficultés (ALED)
- Entreprises en difficulté (ED)
- Distribution et concurrence

L'accès à ces spécialités s'effectue dans l'ordre du classement des résultats de l'examen portant sur les matières spécifiques, dans la limite de 8 places par spécialité. Lorsque les 8 places d'une spécialité sont pourvues, les autres étudiants peuvent toutefois être admis dans cette spécialité, après sélection, par le responsable du diplôme concerné.

Au cours de la deuxième année, les étudiants de DJCE suivent les enseignements de la spécialité du Master dans laquelle ils sont inscrits ainsi que les enseignements spécifiques au DJCE.

En fin de deuxième année, les étudiants passent les épreuves d'examen de la spécialité du Master et celles portant sur les enseignements spécifiques du DJCE. Ils peuvent ainsi obtenir deux diplômes. Toutefois, l'obtention du DJCE est conditionnée par la réussite aux examens du Master.

**Les étudiants peuvent également intégrer le DJCE en deuxième année** à la condition d'avoir été sélectionnés dans l'une des cinq spécialités servant de support à la deuxième année de DJCE.

**Les étudiants intégrant le DJCE en première année en retirent un double avantage.** D'une part, ils bénéficient d'enseignements complémentaires qui pourront s'avérer très utiles pour leur formation pratique dans le domaine du Droit des Affaires, d'autre part, ils pourront intégrer l'une des cinq spécialités des Masters Professionnels gérées par l'Institut de Droit des Affaires, sans avoir à subir de sélection.

### **Conditions d'admission en première année de DJCE**

L'accès en première année de DJCE est ouvert aux étudiants licenciés en Droit dans la limite de 30. La sélection se fait sur la base des notes obtenues en licence.

**A titre dérogatoire, sont également admis en première année de D.J.C.E. sur dossier, les étudiants, dans la limite de 5, n'ayant pas obtenu leur licence en droit à Aix Marseille Université.**

### **Programme des enseignements :**

#### **Enseignements de première année**

En plus des enseignements du Master I Droit des Affaires, les étudiants inscrits en D.J.C.E. devront suivre les quatre cours suivants :

Pratique des contrats d'affaires	20 heures
Financement de l'entreprise	20 heures
English commercial law	20 heures
Anglais juridique	20 heures

#### **Enseignements de deuxième année**

##### **I. Matières communes                      120 heures**

##### **Les fondamentaux du conseil aux entreprises    30 heures**

- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| 1. Fiscalité (facultatif)    | 15 heures |
| 2. Comptabilité (facultatif) | 15 heures |

##### **Le conseil à la création d'entreprise    34 heures**

1. *Le choix d'une structure (6h)*
2. *Choix des équipes et RH (6h)*
3. *Les enjeux du traitement des données dans l'entreprise (6h)*
4. *Les enjeux de la transformation numérique du droit au service des entreprises (6h)*
5. *Les risques contractuels (6h)*
6. *Management et création d'entreprise (6h)*

## **Le conseil et la gestion de l'entreprise**

**28 heures**

1. *La gestion financière de l'entreprise (6h)*
2. *Le contrôle de gestion (6h)*
3. *Introduction au management contractuel (6h)*
4. *Le respect de la conformité et RSE (6h)*
5. *Les métiers de la compliance (4h)*

## **Le conseil en phase développement ou de crise de l'entreprise**

**28 heures**

1. *Risques, ruptures et préjudices d'affaires (6h)*
2. *La protection des secrets d'affaires de l'entreprise (4h)*
3. *Clauses de droit applicable et de règlement des différends (6h)*
4. *Les crises sociétaires (6h)*
5. *Les contentieux contre l'entreprise (contrôles fiscaux et sociaux) (6h)*

## **II. Matières propres à chacune des spécialités 60 heures**

Ces matières varient en fonction des 4 spécialités suivantes :

Droit des Affaires Internationales  
Propriété intellectuelle, numérique et technologies avancées  
Ingénierie des Sociétés  
Administration et liquidation des entreprises en difficultés  
Entreprises en difficulté  
Distribution et concurrence

### **Droits d'inscription :**

- D.J.C.E. (1 <sup>ère</sup> Année)	<b>390 €</b>
- D.J.C.E. (2 <sup>ème</sup> Année)	<b>790 €</b>

### **Le DJCE fonctionne sous la direction de l'équipe pédagogique suivante :**

Professeur Marie-Eve Pancrazi, Responsable du diplôme, Professeur David Bosco, Directeur de l'I.D.A., Denis Mouralis, Professeur, Valérie-Laure Benabou, Professeur; Isabelle Grossi, Maître de Conférences, Bastien Brignon, Maître de Conférences, Adeline Cerati-Gauthier, Maître de Conférences, Vincent Perruchot-Triboulet, Maître de Conférences, Claude-Albéric Maetz, Maître de Conférences.